

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 19 OCTOBRE 2010

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre en titre:
Mme F. PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction-
Présidente
M. M. BASTIN, Mme A. MASSON, M. F. QUIBUS, Mme E. MONFILS-
OPALFVENS, Echevins ;
MM. Ch. AUBECQ, J. DELSTANCHE, Mme N. DEMORTIER, MM. A.
DEMEZ, J-P. HANNON, Mme P. NEWMAN, Mme A-M. BACCUS,
MM. B. THOREAU, M. DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG,
R. WILLEMS, Mme J. WEETS, MM. M. NASSIRI, Fr. VAESSEN, G.
STENGELE, Mmes F. VAN LIERDE, M. VANDERKELEN, Ch
MOREAU, Y. CALBERT, Conseillers communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal ff

Sont excusés : M. R GILLARD, Mme C. HERMAL, Echevins,
Mmes S. TOUSSAINT, A. HALLET, M. P. BRASSEUR, Conseillers
communaux

Madame Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant
fonction, préside l'assemblée qu'elle ouvre, en séance publique, à dix-neuf
heures.

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance
du 14 septembre 2010 a été mis à la disposition des membres du Conseil,
sept jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. Divers

Néant

B. Décisions de l'autorité de tutelle

1. Arrêté du ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 8 septembre 2010 approuvant partiellement le programme triennal 2010-2012 tel que proposé par le Conseil communal en séance du 23 mars 2010.
2. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 25 février 2010 relatif à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2009 de la paroisse de Saint Joseph arrêtée par son Conseil de Fabrique en date du 28 septembre 2009 et au sujet duquel le Conseil communal a réservé un avis favorable en séance du 17 novembre 2009.

3. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 24 juin 2010 relatif au compte de l'exercice 2008 de la paroisse de Saint Joseph arrêté par son Conseil de Fabrique et au sujet duquel le Conseil communal a réservé un avis favorable en séance du 29 septembre 2009.
4. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 24 juin 2010 relatif au budget de l'exercice 2010 de la paroisse de Saint Joseph arrêté par son Conseil de Fabrique et au sujet duquel le Conseil communal a réservé un avis favorable en séance du 17 novembre 2009.
5. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 9 septembre 2010 relatif au compte de l'exercice 2008 de l'Eglise Protestante de Wavre arrêté par son Conseil d'administration en date du 6 mars 2009 et au sujet duquel le Conseil communal a réservé un avis favorable en séance du 23 juin 2009.
6. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 9 septembre 2010 relatif au budget de l'exercice 2010 de l'Eglise Protestante de Wavre arrêté par son Conseil d'administration en date du 31 juillet 2009 et au sujet duquel le Conseil communal a réservé un avis favorable en séance du 29 septembre 2009.
7. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 9 septembre 2010 relatif au compte de l'exercice 2009 de la paroisse de Saint Jean-Baptiste arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 2 mars 2010 et au sujet duquel le Conseil communal a réservé un avis favorable en séance du 20 avril 2010.
8. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 23 septembre 2010 relatif au compte de l'exercice 2009 de la paroisse de Saint Martin arrêté par son Conseil de Fabrique et au sujet duquel le Conseil communal a réservé un avis favorable en séance du 20 avril 2010.
9. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 9 septembre 2010 relatif aux comptes de la Régie de l'Eau pour l'exercice 2007 tels qu'approuvés par le Conseil communal en séance du 22 juin 2010.
10. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 23 septembre 2010 relatif au compte de la Ville pour l'exercice 2009 tel qu'approuvé par le Conseil communal en date du 22 juin 2010.
11. Courrier du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 31 août 2010 relatif à l'acquisition de câbles haute tension par lequel il est signifié que la décision du Conseil communal du 22 juin 2010 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.
12. Courrier du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 31 août 2010 relatif à la pose de câbles haute tension et basse tension de signalisation par lequel il est signifié que la décision du Conseil communal du 22 juin 2010 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.
13. Courrier du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 31 août 2010 relatif à la fourniture de deux installations de télécommande centralisée par lequel il est signifié que la décision du Conseil communal du 22 juin 2010 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

14. Courrier du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 31 août 2010 relatif aux travaux d'aménagement et de renforcement de cabines de distribution par lequel il est signifié que la décision du Conseil communal du 22 juin 2010 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.
15. Courrier du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 14 septembre 2010 relatif aux travaux d'aménagement d'un nouveau cimetière à Limal par lequel il est signifié que le cahier spécial des charges modifié, suite aux remarques reprises dans le courrier du 31 mai 2010, n'appelle aucune mesure de tutelle et que la décision du Conseil communal du 22 juin 2010 est devenue pleinement exécutoire.
16. Courrier du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 14 septembre 2010 relatif aux travaux d'aménagement des bureaux du service des relations publiques par lequel il est signifié que la délibération du Conseil communal du 18 mai 2010 n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est devenue pleinement exécutoire.
17. Prise pour information par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 27 juillet 2010 de la décision du Conseil communal du 20 avril 2010 relatives aux travaux d'aménagement d'un terrain de hockey en revêtement synthétique « mouillé » au centre sportif Justin Peeters.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph – Compte pour l'année 2009 (2^{ème} présentation) – Avis.
-

Adopté par vingt-cinq voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

Par 25 voix pour et 1 abstention

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le compte pour l'exercice 2009 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph corrigé par la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve et se clôturant par un excédent de recettes de 2918,26€ (deux mil neuf cent dix huit euros vingt-six cents).

Article 2. - Ledit compte, accompagné de six expéditions de la présente décision, sera transmis au Collège communal de la Ville d'Ottignies.

S.P.2. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d’église de la paroisse de Saint Joseph – Budget pour l’exercice 2010 – Première demande de modifications – Avis.

Adopté par vingt-cinq voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 25 voix pour et 1 abstention

Article 1er. - d’émettre un avis favorable sur la délibération de la fabrique d’église de la paroisse de Saint Joseph portant demande de modifications de son budget pour l’exercice 2010 telle que modifiée par la commune d’Ottignies Louvain-la-Neuve;

Article 2. – Ce document, accompagné de six expéditions de la présente décision, sera transmise au Collège communal de la Ville d’Ottignies.

S.P.3. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d’église de la paroisse de Saint Joseph – Budget pour l’exercice 2011 – Avis.

Adopté par vingt-cinq voix pour et une abstention.

Le Conseil communal,

(...)

D E C I D E :

Par 25 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - d’émettre une avis favorable sur le budget pour l’exercice 2011 de la fabrique d’église de la paroisse de Saint Joseph avec une intervention communale totale de 2906,43 euros.

Article 2. – Ce document, accompagné de six expéditions de la présente décision, sera transmis au Collège communal de la Ville d’Ottignies-Louvain-La-Neuve.

S.P.4. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Eglise protestante Unie de Belgique – Budget pour l’exercice 2011 – Avis.

Adopté par vingt-cinq voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE,

Par 25 voix pour et 1 abstention:

Article 1er - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2011 présenté par le Conseil d'administration de l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Wavre.

Art.2 - Ledit budget, accompagné de la présente décision, sera adressé à Mme.la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

S.P.5. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2010 – Troisième modification des recettes et dépenses du service ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	7.474.002,29	7.474.002,29	,00	7.474.002,29	7.474.002,29	,00			
Augmentation	22.928,70	22.928,70	,00	22.928,70	22.928,70	,00			
Diminution									
Résultat	7.496.930,99	7.496.930,99		7.496.930,99	7.496.930,99				

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2010 après la M.B. n°3

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
399 Justice - Police	6.076.133,11	920.373,61	5.500,00	0	7.002.006,72	0	7.002.006,72
Total	6.076.133,11	920.373,61	5.500,00		7.002.006,72		7.002.006,72
Balances exercice propre					Déficit	64.074,95	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		441.824,27
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		7.443.830,99
069 Prélèvements							53.100,00
Total général							7.496.930,99
Résultat général					Mali	,00	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2010 après la M.B. n°3

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
399 Justice - Police	85.500,00	6.847.277,34	5.154,43	6.937.931,77	0	6.937.931,77
Total	85.500,00	6.847.277,34	5.154,43	6.937.931,77		6.937.931,77
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		558.999,22
	Excédent				117.174,95	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		7.496.930,99
069 Prélèvements						0
Total général						7.496.930,99
Résultat général	Boni				0	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 3 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2009							
33001/111-01/2009	Traitements et allocations fin d'année Cadre Opérationnel	62001	175.164,64	14.898,96		190.063,60	
33001/111-08/2009	Indemnités de prestations du personnel communal	62008	87.002,79	2.308,32		89.311,11	
33001/113-01/2009	Cotis. patr. à l'ONSSAPL	62201	27.060,70	2.339,22		29.399,92	
33001/113-08/2009	Cot. patron. ONSSAPL des indemnités de prestat. cadre opérationnel	62208	13.459,34	356,94		13.816,28	
33001/113-21/2009	Cotisations patronales pensions	62401	34.458,64	3.025,26		37.483,90	
	Total articles millésimés		337.146,11	22.928,70		360.074,81	

	Total exercices antérieurs		418.895,57	22.928,70		441.824,27	
--	----------------------------	--	------------	-----------	--	------------	--

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
	Total Dépenses		7.474.002,29	22.928,70		7.496.930,99	

Exercice propre
F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
330/485-48	Dotation communale	73619	4.214.496,95	22.928,70		4.237.425,65	
399/000/61	Total Transferts		6.824.348,64	22.928,70		6.847.277,34	
399/00063	Sous-Total Justice - Police		6.915.003,07	22.928,70		6.937.931,77	
399/00065	Total Justice - Police		6.915.003,07	22.928,70		6.937.931,77	

	Total Recettes		7.474.002,29	22.928,70		7.496.930,99	
--	----------------	--	--------------	-----------	--	--------------	--

- - - - -

S.P.6. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2010 –
Deuxième modification du Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains
marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution de la deuxième modification budgétaire du service
extraordinaire de l'exercice 2010 de la zone de police, les marchés du programme d'investissements tels
que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire et dotation communale.

S.P.7. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Quatrième modification des recettes et dépenses du service ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	55.809.802,83	51.897.392,42	3.912.410,41	55.809.802,83	51.897.392,42	3.912.410,41			
Augmentation	51.605,00	442.235,61	-390.630,61	51.605,00	442.235,61	-390.630,61			
Diminution									
Résultat	55.861.407,83	52.339.628,03	3.521.779,80	55.861.407,83	52.339.628,03	3.521.779,80			

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2010 après la M.B. N°4

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	15.250,00	0	250,00	15.500,00	0	15.500,00
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	53.000,00	0	53.000,00	0	53.000,00
059 Assurances	65.000,00	147.000,00	1.000,00	0	213.000,00	0	213.000,00
123 Administration générale	4.443.854,59	1.484.253,85	26.643,48	0	5.954.751,92	0	5.954.751,92
129 Patrimoine privé	0	359.574,00	0	56.276,88	415.850,88	0	415.850,88
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	10.000,00	0	10.000,00	0	10.000,00
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	6.436.384,88	722.450,00	21.424,12	29.313,13	7.209.572,13	0	7.209.572,13
399 Justice - Police	0	21.247,62	4.237.425,65	0	4.258.673,27	0	4.258.673,27
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	3.658.974,00	1.460.200,00	5.635,01	124.606,01	5.249.415,02	0	5.249.415,02
599 Commerce - Industrie	0	164.000,00	226.000,00	0	390.000,00	0	390.000,00
699 Agriculture	0	0	25,00	0	25,00	0	25,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	1.800.733,34	731.483,48	5.907,00	35.998,54	2.574.122,36	0	2.574.122,36
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	262.353,92	332.470,00	85.521,40	0	680.345,32	0	680.345,32
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	2.730,00	0	2.730,00	0	2.730,00
767 Bibliothèques publiques	286.357,59	69.296,00	23.409,76	0	379.063,35	0	379.063,35
789 Education Popul. et Arts	395.872,78	874.835,00	529.335,34	0	1.800.043,12	0	1.800.043,12

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
799 Cultes	0	14.800,00	100.847,73	11.551,02	127.198,75	0	127.198,75
839 Sécurité et Assist. sociale	304.110,23	22.019,00	4.502.137,84	0	4.828.267,07	0	4.828.267,07
849 Aide sociale et familiale	1.456.877,55	189.673,00	116.082,76	0	1.762.633,31	0	1.762.633,31
859 Emploi	0	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	126.000,00	13.900,00	0	139.900,00	0	139.900,00
874 Alimentation - Eau	0	0	0	1.376,83	1.376,83	0	1.376,83
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	350.454,91	1.299.557,54	0	1.650.012,45	0	1.650.012,45
877 Eaux usées	0	32.000,00	0	53.425,65	85.425,65	0	85.425,65
879 Cimetières- Protec. environ.	80.536,05	16.450,00	656,42	0	97.642,47	0	97.642,47
939 Logement - Urbanisme	300.019,29	40.192,02	312,84	42.634,34	383.158,49	0	383.158,49
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	19.491.074,22	7.173.648,88	11.261.551,89	355.432,40	38.281.707,39		38.281.707,39
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		706.161,50
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		38.987.868,89
069 Prélèvements							13.351.759,14
Total général							52.339.628,03
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2010 après la M.B. N°4

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	250,00	24.906,55	603.000,00	628.156,55	0	628.156,55
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	4.017.002,85	0	4.017.002,85	0	4.017.002,85
049 Impôts et Redevances	0	20.911.184,42	0	20.911.184,42	0	20.911.184,42
059 Assurances	28.000,00	70.000,00	0	98.000,00	0	98.000,00
123 Administration générale	1.199.000,00	181.033,91	2.000,00	1.382.033,91	0	1.382.033,91
129 Patrimoine privé	166.762,40	0	56.238,83	223.001,23	0	223.001,23
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	677.000,00	2.933.642,88	0	3.610.642,88	0	3.610.642,88
399 Justice - Police	0	21.247,62	0	21.247,62	0	21.247,62
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	285.000,00	732.573,00	0	1.017.573,00	0	1.017.573,00
599 Commerce - Industrie	879.962,10	0	2.838.166,63	3.718.128,73	0	3.718.128,73
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	264.150,00	693.216,55	0	957.366,55	0	957.366,55
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	102.200,00	165.270,00	0	267.470,00	0	267.470,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	3.500,00	88.272,83	0	91.772,83	0	91.772,83
789 Education Popul. et Arts	32.181,32	86.057,00	340.981,75	459.220,07	0	459.220,07
799 Cultes	0	17.534,99	0	17.534,99	0	17.534,99
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	505.000,00	680.008,92	0	1.185.008,92	0	1.185.008,92
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	1.376,83	0	1.376,83	0	1.376,83
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	6.926,64	0	0	6.926,64	0	6.926,64
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protoc.environ.	95.000,00	13.670,80	0	108.670,80	0	108.670,80
939 Logement - Urbanisme	369.582,00	250,00	180,00	370.012,00	0	370.012,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	4.614.514,46	30.637.249,15	3.840.567,21	39.092.330,82		39.092.330,82
Balances exercice propre				Excédent	810.623,43	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		16.769.077,01
				Excédent	16.062.915,51	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		55.861.407,83
069 Prélèvements						0
Total général						55.861.407,83
Résultat général				Boni	3.521.779,80	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2009 050/124-08/2009	PRIMES ASSURANCES EN R.C.,VOL, INCENDIE,MOBILIER,ETC...	61509	4.027,10	5.529,91		5.529,91 4.027,10	
	Total articles millésimés			5.529,91		5.529,91	
	Total exercices antérieurs		700.631,59	5.529,91		706.161,50	

Exercice propre

F. 06 : 069 Prélèvements

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/78 060/955-01	Prélèvements PRELEV.EN FAVEUR DU FONDS RES. EXTRA	68505	13.247.759,14	104.000,00		13.351.759,14	
069/000/78	Total Prélèvements		13.247.759,14	104.000,00		13.351.759,14	
069/00075	Total Prélèvements		13.247.759,14	104.000,00		13.351.759,14	

F. 10-121 : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70 101/111-21	Personnel TRAITEMENT DES MANDATAIRES COMMUNAUX	62021	330.264,72	26.000,00		356.264,72	
101/112-01	PECULES DE VACANCES DES MANDATAIRES	62101	28.366,57	2.800,00		31.166,57	
101/113-01	COTIS.PATR. MANDATAIRES	62201	7.161,76	1.300,00		8.461,76	
101/116-01	CHARGES PENSIONS DES ANCIENS MANDATAIRES COMMUNAUX	62600	129.687,64	5.500,00		135.187,64	
104/111-01	TRAITEMENT PERSONNEL COMM.	62001	2.556.729,69	35.200,00		2.591.929,69	
104/112-01	PECULES VAC. PERS.COMMUNAL	62101	175.006,83	1.900,00		176.906,83	
104/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.	62201	590.741,22	10.970,00		601.711,22	
104/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	4.860,00	115,00		4.975,00	
123/000/70	Total Personnel		4.360.069,59	83.785,00		4.443.854,59	
000/71 104/123-15 104/124-05	Fonctionnement FRAIS POURSUITES ET DE PROCEDURES VETEMENTS DE TRAVAIL PERS COMMUNAL	61319 61322	50.000,00	25.000,00 2.500,00		75.000,00 2.500,00	
123/000/71	Total Fonctionnement		1.456.753,85	27.500,00		1.484.253,85	
123/00073	Sous-Total Administration générale		5.843.466,92	111.285,00		5.954.751,92	
123/00075	Total Administration générale		5.843.466,92	111.285,00		5.954.751,92	

F. 124 : 129 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71 124/125-48	Fonctionnement AUTRES FRAIS POUR LES BATIMENTS	61339		9.000,00		9.000,00	
129/000/71	Total Fonctionnement		350.574,00	9.000,00		359.574,00	
129/00073	Sous-Total Patrimoine privé		406.850,88	9.000,00		415.850,88	
129/00075	Total Patrimoine privé		406.850,88	9.000,00		415.850,88	

F. 35-36 : 369 Pompiers

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70 351/111-01	Personnel TRAITEMENT DU PERSONNEL SERVICE INCENDIE	62001	2.766.427,75	21.000,00		2.787.427,75	
351/112-01	PECULES VAC.PERSON.SERVICE INCENDIE	62101	172.706,79	1.900,00		174.606,79	
351/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.SERV.INC.	62201	482.466,75	8.000,00		490.466,75	
351/113-21	COT.PATR. CRPC SERV.INC.	62401	476.668,59	4.725,00		481.393,59	
369/000/70	Total Personnel		6.400.759,88	35.625,00		6.436.384,88	
369/00073	Sous-Total Pompiers		7.173.947,13	35.625,00		7.209.572,13	
369/00075	Total Pompiers		7.173.947,13	35.625,00		7.209.572,13	

F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/72 330/435-01	Transferts DOTATION ORDINAIRE ZONE DE POLICE	63617	4.214.496,95	22.928,70		4.237.425,65	
399/000/72	Total Transferts		4.214.496,95	22.928,70		4.237.425,65	
399/00073	Sous-Total Justice - Police		4.235.744,57	22.928,70		4.258.673,27	
399/00075	Total Justice - Police		4.235.744,57	22.928,70		4.258.673,27	

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70 421/111-01	Personnel TRAIT.PERS.COMM.VOIRIE	62001	1.608.759,39	8.000,00		1.616.759,39	
421/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.VOIRIE	62201	471.450,09	2.900,00		474.350,09	
421/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	4.370,00	35,00		4.405,00	
499/000/70	Total Personnel		3.648.039,00	10.935,00		3.658.974,00	
499/00073	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		5.238.480,02	10.935,00		5.249.415,02	
499/00075	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		5.238.480,02	10.935,00		5.249.415,02	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70 701/111-01	Personnel TRAITEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL	62001	72.208,19	2.700,00		74.908,19	
701/112-01	PECULES DE VACANCES DU PERS COMMUNAL	62101	5.226,83	250,00		5.476,83	
701/113-01	COTIS.PATR.ONSSAPL PERS COMMUNAL	62201	10.753,44	1.050,00		11.803,44	
701/118-01	COTISATION SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	120,00	12,00		132,00	
721/111-01	TRAIT.PERS.COMM.ENS.GARDIEN	62001	477.456,50	6.725,00		484.181,50	
721/111-02	TRAITEMENT APE	62002	101.500,74	1.250,00		102.750,74	
721/112-01	PECULES DE VACANCES PERS.COMM.	62101	35.997,33	475,00		36.472,33	
721/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.ENS.	62201	134.882,42	2.400,00		137.282,42	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
721/113-02	COT. PATR. ONSSAPL APE.	62202	5.816,03	450,00		6.266,03	
721/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	945,00	30,00		975,00	
722/111-01	TRAIT.PERS. COMM.ENS.PRIMAIRE	62001	220.967,83	17.500,00		238.467,83	
722/111-12	TRAITEMENT A CHARGE DE LA COMMUNE DU PERS ENSEIGNANT	62012	108.244,80	11.000,00		119.244,80	
722/112-01	PECULES VAC.PERS.ENS.SCOL.	62101	16.661,67	550,00		17.211,67	
722/113-01	COT. PATR. ONSSAPL PERS.COMM.	62201	63.247,83	5.800,00		69.047,83	
722/113-12	COTIS PATR ONSSAPL A CHARDE DE COM POUR PERS ENSEIGNANT	62212	35.398,21	3.500,00		38.898,21	
722/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	985,00	115,00		1.100,00	
729/000/70	Total Personnel		1.746.926,34	53.807,00		1.800.733,34	
000/71	Fonctionnement						
722/124-02	FOURNITURES TECHNIQUES	60712		1.500,00		1.500,00	
722/126-01	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES DES IMMEUBLES LOUES	61000	11.000,00	12.000,00		23.000,00	
729/000/71	Total Fonctionnement		717.983,48	13.500,00		731.483,48	
729/00073	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		2.506.815,36	67.307,00		2.574.122,36	
729/00075	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		2.506.815,36	67.307,00		2.574.122,36	

F. 73 : 739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
7341/111-01	TRAIT.PERS.COMM.NETT.AC.MUS.	62001	33.652,94	6.500,00		40.152,94	
7341/112-01	PEC. VAC.PERS.COMM.AC.MUS.	62101	2.554,79	550,00		3.104,79	
7341/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.MUS.	62201	10.415,58	2.200,00		12.615,58	
7341/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	120,00	25,00		145,00	
739/000/70	Total Personnel		253.078,92	9.275,00		262.353,92	
739/00073	Sous-Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		671.070,32	9.275,00		680.345,32	
739/00075	Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		671.070,32	9.275,00		680.345,32	

F. 76-77-78 : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
763/122-48	CHEQUES ALE	61209	1.500,00	1.300,00		2.800,00	
763/123-16	FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES	61315	111.000,00	10.000,00		121.000,00	
764/125-15	FOURNITURES D'EAU CENTRE SPORTIF, PLAINE DES SPORTS	61335	20.000,00	12.000,00		32.000,00	
789/000/71	Total Fonctionnement		851.535,00	23.300,00		874.835,00	
789/00073	Sous-Total Education Popul. et Arts		1.776.743,12	23.300,00		1.800.043,12	
789/00075	Total Education Popul. et Arts		1.776.743,12	23.300,00		1.800.043,12	

F. 82-83 : 839 Sécurité et Assist. sociale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
832/111-01	TRAIT. PERSONNEL COMM.SERV.SOC.	62001	215.113,03	5.100,00		220.213,03	
832/112-01	PEC.VAC.PERS.COMM.SERV.SOC.	62101	13.061,59	100,00		13.161,59	
832/113-01	COT.PATR.ONSSAPL DU PERS.SERV.SOC	62201	57.147,61	1.650,00		58.797,61	
832/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	347,00	25,00		372,00	
839/000/70	Total Personnel		297.235,23	6.875,00		304.110,23	
839/00073	Sous-Total Sécurité et Assist. sociale		4.821.392,07	6.875,00		4.828.267,07	
839/00075	Total Sécurité et Assist. sociale		4.821.392,07	6.875,00		4.828.267,07	

F. 84 : 849 Aide sociale et familiale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
844/111-01	TRAIT.PERSON.CRECHES	62001	559.077,86	22.000,00		581.077,86	
844/112-01	PECULES VAC.PERS.CRECHES	62101	44.074,01	1.500,00		45.574,01	
844/113-01	COT. PATR. ONSSAPL	62201	163.484,57	6.450,00		169.934,57	
844/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	1.160,00	75,00		1.235,00	
849/000/70	Total Personnel		1.426.852,55	30.025,00		1.456.877,55	
000/71	Fonctionnement						
844/124-06	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	61321	150,00	150,00		300,00	
849/000/71	Total Fonctionnement		189.523,00	150,00		189.673,00	
849/00073	Sous-Total Aide sociale et familiale		1.732.458,31	30.175,00		1.762.633,31	
849/00075	Total Aide sociale et familiale		1.732.458,31	30.175,00		1.762.633,31	

F. 872 : 872 Institutions de soins

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
8712/122-03	HONORAIRES ADHESIA	61203	52.500,00	6.000,00		58.500,00	
872/000/71	Total Fonctionnement		120.000,00	6.000,00		126.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
872/00073	Sous-Total Institutions de soins		133.900,00	6.000,00		139.900,00	
872/00075	Total Institutions de soins		133.900,00	6.000,00		139.900,00	
	Total Dépenses		51.897.392,42	442.235,61		52.339.628,03	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

	Total exercices antérieurs		16.769.077,01			16.769.077,01	
--	----------------------------	--	---------------	--	--	---------------	--

Exercice propre

F. 10-121 : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
101/380-02	COTIS.PENS.MANDAT.COMM.	72401	25.920,91	1.950,00		27.870,91	
104/485-06	CONTRIBUTION DANS CHARGE ET COT	72161	60.000,00	35.655,00		95.655,00	
123/000/61	Total Transferts		143.428,91	37.605,00		181.033,91	
123/00063	Sous-Total Administration générale		1.344.428,91	37.605,00		1.382.033,91	
123/00065	Total Administration générale		1.344.428,91	37.605,00		1.382.033,91	

F. 5 : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
530/163-01	PRODUITS DE LOCATIONS IMMOBILIERES	71320		14.000,00		14.000,00	
599/000/60	Total Prestations		865.962,10	14.000,00		879.962,10	
599/00063	Sous-Total Commerce - Industrie		3.704.128,73	14.000,00		3.718.128,73	
599/00065	Total Commerce - Industrie		3.704.128,73	14.000,00		3.718.128,73	
	Total Recettes		55.809.802,83	51.605,00		55.861.407,83	

S.P.8. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Quatrième modification des recettes et dépenses du service extraordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget extraordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	21.683.030,67	21.556.759,14	126.271,53	21.683.030,67	21.556.759,14	126.271,53			
Augmentation	254.000,00	254.000,00		254.000,00	254.000,00				
Diminution	150.000,00	150.000,00		150.000,00	150.000,00				
Résultat	21.787.030,67	21.660.759,14	126.271,53	21.787.030,67	21.660.759,14	126.271,53			

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2010 après la M.B. n°4

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	1.426.000,00	75.000,00	1.501.000,00	0	1.501.000,00
129 Patrimoine privé	0	1.514.000,00	0	1.514.000,00	0	1.514.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	744.900,00	0	744.900,00	0	744.900,00
399 Justice - Police	125.470,14	0	0	125.470,14	0	125.470,14
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	5.898.000,00	424.710,00	6.322.710,00	0	6.322.710,00
599 Commerce - Industrie	720.000,00	110.000,00	0	830.000,00	0	830.000,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	874.350,00	0	874.350,00	0	874.350,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	167.050,00	0	167.050,00	0	167.050,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	45.000,00	0	45.000,00	0	45.000,00
789 Education Popul. et Arts	0	3.677.500,00	0	3.677.500,00	0	3.677.500,00
799 Cultes	100.000,00	25.000,00	0	125.000,00	0	125.000,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	52.500,00	0	52.500,00	0	52.500,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	540.000,00	51.114,00	591.114,00	0	591.114,00
879 Cimetières- Protec.environ.	0	1.488.000,00	0	1.488.000,00	0	1.488.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	25.000,00	0	25.000,00	0	25.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	945.470,14	16.587.300,00	550.824,00	18.083.594,14		18.083.594,14
Balances exercice propre				Déficit	13.275.657,68	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		56.165,00
				Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		18.139.759,14
069 Prélèvements						3.521.000,00
Total général						21.660.759,14
Résultat général				Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2010 après la M.B. n°4

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	300.000,00	0	300.000,00	0	300.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	229.936,46	0	0	229.936,46	0	229.936,46
599 Commerce - Industrie	0	3.141.000,00	0	3.141.000,00	0	3.141.000,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	60.000,00	70.000,00	0	130.000,00	0	130.000,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	680.000,00	0	0	680.000,00	0	680.000,00
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	240.000,00	0	0	240.000,00	0	240.000,00
879 Cimetières-Protec.environ.	87.000,00	0	0	87.000,00	0	87.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.296.936,46	3.511.000,00		4.807.936,46		4.807.936,46
Balances exercice propre				Excédent	0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		106.335,07
				Excédent	50.170,07	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		4.914.271,53
069 Prélèvements						16.872.759,14
Total général						21.787.030,67
Résultat général				Boni	126.271,53	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2008 421/731-60/2008	TRAVAUX DE VOIRIES EN COURS Crédit reporté : 652800,23	24031	652.800,23	45.000,00		45.000,00 652.800,23	
	Total articles millésimés			45.000,00		45.000,00	
Total exercices antérieurs			11.165,00	45.000,00		56.165,00	

Exercice propre

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
421/731-60/ - / - 2009PTR1	TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS	24031	820.000,00	80.000,00		900.000,00	
421/731-60/ - / - 2010PTR2	TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS	24031	50.000,00		50.000,00		
421/743-53/ - / - 2010VEH1	ACHATS DE CAMIONS	23231	90.000,00	5.000,00		95.000,00	
421/744-51/ - / - 2010EXP1	ACHATS DE MACHINES ET DE MATERIEL D EQUIPEMENT ET D EXPLOITATION	23301	35.000,00	30.000,00		65.000,00	
499/000/91	Total Investissements		5.833.000,00	115.000,00	50.000,00	5.898.000,00	
499/00093	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		6.257.710,00	115.000,00	50.000,00	6.322.710,00	
499/00095	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		6.257.710,00	115.000,00	50.000,00	6.322.710,00	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
722/724-52/ - / - 2010BAT7	EQUIPEMENT ET MAINTENANCE BATIMENTS SCOLAIRES	22132		47.000,00		47.000,00	
722/724-60/ - / - 2010BAT7	EQUIPEMENT ET MAINTENANCE EXTRA EN COURS D EXECUTION DES BATIMENTS	24021	152.500,00	10.000,00		162.500,00	
729/000/91	Total Investissements		817.350,00	57.000,00		874.350,00	
729/00093	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		817.350,00	57.000,00		874.350,00	
729/00095	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		817.350,00	57.000,00		874.350,00	

F. 76-77-78 : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
764/723-60/ - / - 2009ECO1	AMENAGEMENT DES BATIMENTS	24021	305.000,00	15.000,00		320.000,00	
789/000/91	Total Investissements		3.662.500,00	15.000,00		3.677.500,00	
789/00093	Sous-Total Education Popul. et Arts		3.662.500,00	15.000,00		3.677.500,00	
789/00095	Total Education Popul. et Arts		3.662.500,00	15.000,00		3.677.500,00	

F. 84 : 849 Aide sociale et familiale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
84010/741-51/ - / - -2010MOB1	ACHAT MOBILIER DE BUREAU	23011		3.000,00		3.000,00	
84010/742-98/ - / - -2010MOB1	ACHAT MATERIEL DE BUREAU DIVERS	23191		2.000,00		2.000,00	
84010/743-52/ - / - -2010VEH1	ACHAT DES VEHICULES	23221		17.000,00		17.000,00	
849/000/91	Total Investissements		30.500,00	22.000,00		52.500,00	
849/00093	Sous-Total Aide sociale et familiale		30.500,00	22.000,00		52.500,00	
849/00095	Total Aide sociale et familiale		30.500,00	22.000,00		52.500,00	

F. 878-879 : 879 Cimetières-Protoc.environ.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
878/725-60/ - / - 2009CIM1	MAINT.EXT.SUR TERR. EN COURS	24011	1.550.000,00		100.000,00	1.450.000,00	
879/000/91	Total Investissements		1.588.000,00		100.000,00	1.488.000,00	
879/00093	Sous-Total Cimetières-Protoc.environ.		1.588.000,00		100.000,00	1.488.000,00	
879/00095	Total Cimetières-Protoc.environ.		1.588.000,00		100.000,00	1.488.000,00	

	Total Dépenses		21.556.759,14	254.000,00	150.000,00	21.660.759,14	
--	----------------	--	---------------	------------	------------	---------------	--

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

	Total exercices antérieurs		106.335,07			106.335,07	
--	----------------------------	--	------------	--	--	------------	--

Exercice propre

F. 06 : 069 Prélèvements

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/88	Prélèvements						
060/995-51	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	11.165,00	45.000,00		56.165,00	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
060/995-51/ - / - 2009CIM1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	1.463.000,00		100.000,00	1.363.000,00	
060/995-51/ - / - 2009ECO1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	705.000,00	15.000,00		720.000,00	
060/995-51/ - / - 2009PTR1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	1.016.360,00	80.000,00		1.096.360,00	
060/995-51/ - / - 2010BAT7	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	705.500,00	57.000,00		762.500,00	
060/995-51/ - / - 2010EXP1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	116.500,00	30.000,00		146.500,00	
060/995-51/ - / - 2010MOB1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	263.700,00	5.000,00		268.700,00	
060/995-51/ - / - 2010PTR2	PRELEV.FONDS DE RES. EXTRAORDINAIRE	78605	50.000,00		50.000,00		
060/995-51/ - / - 2010VEH1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	345.000,00	22.000,00		367.000,00	
069/000/88	Total Prélèvements		16.768.759,1 4	254.000,00	150.000,00	16.872.759,1 4	
069/00085	Total Prélèvements		16.768.759,1 4	254.000,00	150.000,00	16.872.759,1 4	
	Total Recettes		21.683.030,6 7	254.000,00	150.000,00	21.787.030,6 7	

- - - - -

S.P.9. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Quatrième modification du service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution de la quatrième modification budgétaire du service extraordinaire de l'exercice 2010, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.10. Comptabilité communale – Régie de l'Eau – Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2008.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

A l'unanimité

Article 1^{er} : - Le bilan et le compte de résultats de la Régie de l'Eau pour l'exercice 2008, sont approuvés provisoirement.

Article 2 : - Le bilan et le compte de résultats seront déposés à l'Hôtel de Ville, à la consultation du public, du 20 au 29 octobre 2010.

L'avis de ce dépôt, ainsi que la date de la présente délibération seront portés à la connaissance du public, durant la même période, par affichage aux endroits prévus à cet effet.

Article 3 : - La présente délibération, accompagnée du bilan et du compte de résultats, sera transmise, en triple expédition, à M. le Président du Conseil Provincial et au Ministère de la Région wallonne en simple expédition.

- - - - -

S.P.11. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Centre d'Affaires de Wavre – Extension – Zone C' – Cession d'une parcelle de terrain – Décision définitive (CODIC).

Adopté par dix-neuf voix pour, quatre voix contre et trois abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

Par 19 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions,

Article 1er - La parcelle de terrain cadastrée ou l'ayant été sous les numéros 287B (partie), 276C (partie), 277 (partie), 278C (partie) et 278^E (partie) de la section A, 3^{ème} division, sise dans l'extension du Centre d'Affaires de Wavre dite zone C' et y développant une superficie de 1ha 46a 14ca sera cédée à la société CODIC dont le siège social se trouve Chaussée de la Hulpe 130 à 1000 Bruxelles, au prix de 40,65 €/m² soit 594.059,1 € (cinq cent nonante-quatre mille cinquante-neuf euros dix cents), les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art. 2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du

Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Mme Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme Patricia ROBERT, secrétaire communal f.f.

Art. 3 – Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

S.P.12. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Ancienne garderie de l'école Par-Delà L'Eau – Vente de gré à gré – Avenant à la convention à passer avec les agences immobilières.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité,

D E C I D E :

Article 1^{er} - D'approuver l'avenant à la convention à passer entre la Ville de Wavre et les agences immobilières dans le cadre de la vente de l'ancienne garderie de l'école Par-Delà l'Eau sise rue Achille Bauduin, 40 à 1300 WAVRE.

AVENANT

CONVENTION SANS EXCLUSIVITE ENTRE PROPRIETAIRE-VENDEUR et AGENCE IMMOBILIERE

E N T R E

d'une part,

LA VILLE DE WAVRE, représentée par son Collège communal en la personne de Madame Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Madame Patricia ROBERT, Secrétaire communal faisant fonction,

Ci-après dénommée "le propriétaire-vendeur ",

E T

d'autre part,

La société immobilière dont le siège social est situé _____ représentée par _____

Ci-après dénommée « agent immobilier ».

EXPOSENT :

Dans le cadre de la mission conférée aux 3 agences immobilières concernant la vente d'une maison avec terrain (sis rue Achille Bauduin, 40 à 1300 WAVRE, cadastrée ou l'ayant été sous le numéro 459T3 de la section C, 4^{ème} Division, d'une superficie de 4 a 84ca), il est précisé :

Qu'au moment de l'ouverture des offres, lorsqu'un même candidat acquéreur a remis une offre identique à plusieurs agences et que cette offre est considérée comme la meilleure, seule l'offre déposée à la première agence consultée chronologiquement sera prise en considération.

Le présent avenant est passé sous condition suspensive de son approbation au prochain conseil communal.

Fait à Wavre, le 2010, en deux exemplaires originaux, chacune des parties en retirant un.

Pour la VILLE DE WAVRE:
propriétaire - vendeur,

L'AGENT IMMOBILIER

- - - - -

S.P.13. Travaux publics – Travaux de sécurisation à l'avenue de l'Etoile, à l'avenue de Mérode et à l'Ecole-Vie – Approbation du projet, du cahier spécial des charges régissant le marché, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté par vingt-deux voix pour et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : par 22 voix pour et 4 abstentions

Article 1er. - D'approuver le projet de travaux de sécurisation de la rue de l'Etoile, de l'avenue de Mérode et de l'Ecole-Vie de Bierges, le cahier spécial des charges régissant le marché, le montant estimatif des travaux qui s'élève à 61.518,636 € taxes comprises ainsi que le montant estimatif de la dépense totale qui s'élève à 63.000,00 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 421/731-60 intitulé «Aménagements urbains et de sécurité» du budget extraordinaire de l'exercice 2010.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

Mme A. MASSON, Echevin, directement intéressée, quitte la salle du Conseil.

- - - - -

S.P.14. Travaux publics – Renouvellement de l'exutoire du réseau d'égout du Champ des Monts – Approbation du projet, du cahier spécial des charges et du plan régissant le marché, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet de travaux de renouvellement de l'exutoire du réseau d'égout du Champ des Monts, le cahier spécial des charges et le plan régissant l'entreprise, l'estimation des travaux qui s'élève à 31.928,27 € ainsi que l'estimation de la dépense totale qui s'élève à 33.000 € taxes et honoraires compris.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir la procédure négociée sans publicité.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 877/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2010.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Mme A. MASSON, Echevin, et M. P. BRASSEUR, Conseillers communal, pénètrent dans la salle et prennent place à la table du Conseil.

S.P.15. Travaux publics – Aménagement du parc de l'Ermitage – Approbation de l'avant-projet.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver l'avant-projet de travaux d'aménagement du parc de l'Ermitage ainsi que le montant estimatif des travaux qui s'élève à 519.986,39 € taxes comprises.

S.P.16. Travaux publics – Régie de l'Electricité – Travaux de pose de réseaux aériens et souterrains basse tension – Approbation du projet, du cahier des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense, du mode de passation et de l'avis de marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : A L'UNANIMITE

Art.1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2010-013 du 7 octobre 2010 et le montant estimé du marché "Pose de câbles aériens et souterrains Basse Tension", établis par la Régie de l'Electricité - Service Direction. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.102,87 € hors TVA ou 73.934,47 €, 21% TVA comprise.

Art.2. - De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art.3. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 1. 23.

S.P.17. Marché de services – Régie de l'Electricité – Audit des comptes de la Régie de l'Electricité et la revue trimestrielle de ceux-ci pour les exercices comptables 2010, 2011 et 2012 –
Approbation du projet, du cahier spécial des charges, du montant estimatif de la dépense, du mode de passation et de l'avis de marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : A L'UNANIMITE

Art.1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2010-011 du 2 septembre 2010 et le montant estimé du marché "MISSION DE REVISORAT", établis par la Régie de l'Electricité - Service Direction. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 30.000,00 € hors TVA ou 36.300,00 €, 21% TVA comprise.

Art.2. - De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art.3. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2010, article 1. 611 et au budget des exercices suivants.

S.P.18. Marché de fournitures – Informatique – Implantation d'un système de caméras de vidéo surveillance sur le territoire de Wavre – Approbation du projet, du cahier des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

A la demande du groupe CDH, il est procédé au vote sur le report du point en vue de répondre aux compléments d'informations souhaitées.

Vu le résultat du vote, à savoir vingt voix contre le report, trois abstentions et quatre voix en faveur du report, le point est soumis aux délibérations de l'Assemblée.

Adopté par vingt voix pour et sept voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E par vingt voix pour et sept contre :

Article 1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 01/2011 et le montant estimé du marché "Système de vidéo surveillance Police", établi par le Service Informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 330.000,00 € hors TVA ou 399.300,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Article 3. - Le marché sera soumis à la publicité européenne.

Article 4. - De transmettre la présente délibération à la tutelle.

Article 5. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au Bulletin des Adjudications et au Journal officiel de l'Union européenne.

Article 6. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au 424/741-52.

Article 7. - Ce crédit sera disponible lors de l'élaboration du budget 2011.

- - - - -

S.P.19. Voirie communale – Laie aux Faucons, 8 – Permis d'urbanisme – Cession de voirie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} La cession de voirie à cinq mètres de l'axe de la voirie dénommée LAIE AUX FAUCONS telle que prévue au plan d'implantation de la demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur et Madame NGUYEN, réf. 10/194 et dressé par la SPRL ARTEO, est approuvée.

Art. 2. La cession de voirie sera effective à la délivrance du permis d'urbanisme sollicité.

Art. 3. Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

Art. 4. D'inviter le Collège communal à informer par envoi le demandeur de la décision du Conseil communal et d'informer le public suivant les modes visés à l'article L1133 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

S.P.20. Réseau des bibliothèques de Wavre – Plan de Développement de la Lecture 2010-2015 – Projets pluriannuels de développement de la lecture – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
à l'unanimité

Article 1er - D'approuver le plan de développement de la lecture 2010/2015 du réseau des bibliothèques de Wavre ainsi que les projets pluriannuels de développement de la lecture à savoir :

- Heure du conte avec l'atelier mère-enfant de l'ASBL Ta'Awun.
- Organisation de prêts de documents à domicile

Article 2 – de transmettre la présente décision accompagnée de ces annexes à l'Administration de la Communauté Française.

S.P.21. Personnel communal – Statut pécuniaire – Grades légaux – Secrétaire communal – Echelle de traitement – Fixation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A L'UNANIMITE

Article 1 : L'échelle de traitement octroyée au Secrétaire communal est remplacée à partir du 1^{er} février 2010 par l'échelle reprise en annexe

Article 2 : La présente délibération, accompagnée de ses annexes, sera transmise simultanément, pour approbation, au Collège provincial de la province du Brabant wallon et au Gouvernement wallon.

S.P.22. Personnel communal – Statut pécuniaire – Grades légaux – Receveur – Echelle de traitement – Fixation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A L'UNANIMITE

Article 1 : L'échelle de traitement octroyée au Receveur communal est remplacée à partir du 1^{er} février 2010 par l'échelle reprise en annexe

Article 2 : La présente délibération, accompagnée de ses annexes, sera transmise simultanément, pour approbation, au Collège provincial de la province du Brabant wallon et au Gouvernement wallon.

S.P.23. Personnel communal – Recrutement au grade d'attaché spécifique A4sp – Mode de constitution du jury d'examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1^{er} : Le jury sera constitué de 5 personnes présentant les qualifications suivantes :

- 1 deux architectes.
- 2 un bourgmestre.
- 3 un responsable d'un service urbanisme d'une commune
- 4 un chargé de cours en architecture

Article 2 : Les membres du jury toucheront une indemnité de 75 euros brut par séance de prestations;

Article 3 : La présente délibération sera transmise simultanément, pour approbation, au Collège provincial de la province du Brabant wallon et au Gouvernement wallon.

S.P.24. Personnel communal – Statut administratif du personnel communal – Fixation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1^{er} : Le statut administratif applicable aux membres du personnel communal, à l'exception du personnel enseignant, est fixé tel que repris dans les annexes jointes à la présente délibération ;

Article 2 : La présente délibération sera transmise simultanément, pour approbation, au Collège provincial et au Gouvernement wallon ;

S.P.25. Personnel communal – Règlement de travail – Fixation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1^{er} : Le règlement de travail applicable aux membres du personnel communal, à l'exception du personnel enseignant, est fixé tel que repris dans les annexes jointes à la présente délibération ;

Article 2 : La présente délibération sera transmise simultanément, pour approbation, au Collège provincial et au Gouvernement wallon ;

Article 3 : La présente délibération sera, également, transmise au bureau régional du contrôle des lois sociales dans les 8 jours de son entrée en vigueur

S.P.26. Service de l'Instruction publique – Modalités d'organisation et de tarification de l'accueil extrascolaire 2010-2011.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1er. – Les modalités d'organisation et de tarification de l'Accueil Temps Libre annexées à la présente sont approuvées pour l'année scolaire 2010-2011.

Accueil extrascolaire. **Modalités d'organisation et de tarification**

Un service de l'accueil extrascolaire est respectivement organisé par :

- L'école gardienne communale du centre « L'Ile aux Trésors » - Wavre.
- L'école gardienne communale « Par-delà l'eau » - Limal.
- L'école communale mixte « L'Orangerie » - Wavre.
- L'école communale mixte « Le Tilleul » - Wavre.
- L'école communale mixte « L'Amitié » - Wavre.
- L'école-Vie - Bierges.
- L'école de Profondsart libre subventionnée mixte : Limal

1. Accueil des enfants.

Chacune des écoles précitées assure, à l'exception des mois de juillet et août, un service d'accueil pour les enfants *fréquentant leur établissement* tous les jours dès **7 heures le matin** et jusqu'à **18 heures 15 le soir**.

2. Siège de l'accueil.

Chacune des écoles précitées organise un service d'accueil au sein de son bâtiment.

Néanmoins, en ce qui concerne :

- L'école gardienne communale « Par-delà l'eau » - Limal.
- L'école communale mixte « L'Amitié » - Wavre.
- L'école-Vie - Bierges
- L'école de Profondsart libre subventionnée mixte : Limal

le siège de l'accueil sera assuré lors des congés scolaires soit à l'école de l'Amitié à Limal soit à l'école-Vie de Bierges.

3. Prix.

Le service de l'accueil est accessible moyennant un paiement : un tableau sera transmis aux parents chaque année scolaire.

4. Modalités de paiement.

Le paiement doit être effectué par **anticipation en liquide auprès de l'institutrice de votre enfant ou à la responsable de l'accueil**:

- **Au début de la première semaine** pour les enfants fréquentant l'accueil pendant le mois entier.
- **Au début du premier jour** de la semaine pour les enfants ne fréquentant l'accueil que pendant les périodes de congés.
- **Le jour même** en cas de fréquentation occasionnelle de l'accueil.

Ce paiement ne donnera lieu en aucun cas à remboursement.

5. Sanctions.

Concernant les modalités de paiement, aucune dérogation ne sera autorisée. Si les paiements ne sont pas effectués comme mentionné ci-dessus, l'accueillante a le droit de refuser la participation de l'enfant à l'accueil

- **le premier jour de la semaine suivante** si inscription pour le mois
- **le deuxième jour de la semaine** si inscription pour la semaine
- **le jour de l'inscription journalière**

Les enfants confiés au service de l'accueil doivent être repris par leurs parents au plus tard pour 18 heures 15. La reprise de l'enfant après 18 heures 15 sera sanctionnée par le **paiement immédiat d'une somme de 5 euros par ¼ d'heure de retard entamé.**

En cas de non paiement immédiat, la Ville de Wavre se chargera d'établir un état de recouvrement ou un recours si nécessaire.

6. Renseignements :

Les parents fourniront au responsable de l'accueil, et ce dans l'intérêt de l'enfant, les coordonnées exactes permettant de les joindre en cas d'urgence.

En outre, les parents signaleront **par écrit** au responsable la ou les autres personnes qu'ils autorisent à reprendre l'enfant à la fin de l'accueil.

7. Médicaments :

Aucun médicament ne sera donné sans prescription du médecin traitant.

TARIF DE L'ACCUEIL Année scolaire 2010-2011

MOIS	DATES	TARIF
SEPTEMBRE	Du 1 ^{er} au 30	15 €
ATTENTION !!!!	27 SEPTEMBRE congé écoles Garderie	2.50 €
OCTOBRE	Du 1 ^{er} au 29	12 €
ACCUEIL D'AUTOMNE <i>(Pour les écoles de Bierges et Limal)</i>	Du 2/11 au 5/11	10 €

: A BIERGES		
NOVEMBRE	Du 8 au 30 !!!! PAS D'ACCUEIL les 11 et 12	9 €
DECEMBRE	Du 1 ^{er} au 24 !!! PAS D'ACCUEIL le 24 après les cours	9 €
ACCUEIL D'HIVER <i>Pour les écoles de Bierges et Limal</i> <i>A Limal du 27 au 31</i> <i>A Bierges du 3 au 7</i>	du 27 au 31 décembre (le 31 JUSQUE 12 H) du 3 au 7 janvier	10 € 12.50 €
JANVIER	Du 10 au 31	9 €
FEVRIER	Du 1 au 28	12€
MARS	Du 1 au 4 Et du 14 au 31	12 €
ACCUEIL DU CARNAVAL <i>Pour les écoles de Bierges et Limal :</i> <i>A LIMAL)</i>	Du 7 au 11 MARS	12.50 €
AVRIL	Du 1 au 8 Et du 26 au 29 !!! PAS D'ACCUEIL Le LUNDI 25	6 €
ACCUEIL DE PRINTEMPS <i>Pour les écoles de Bierges et Limal</i> <i>A BIERGES du 11 au 15 AVRIL</i> <i>A LIMAL du 18 au 22 AVRIL</i>	DU 11 AU 15 AVRIL DU 18 AU 22 AVRIL	12.50 € 12.50 €
MAI	Du 2 au 31	12 €
JUIN	Du 1 au 30 !!! PAS D'ACCUEIL LE JEUDI 2 JUIN !!! PAS D'ACCUEIL LE LUNDI 13 JUIN	15 €

TARIF à la journée : 1,50 €

Pendant les vacances : la journée : 2,50 €

S.P.27. Commission Communale de l'Accueil – Plan d'action annuel de l'Accueil durant le temps libre – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité

DECIDE :

Article unique – De prendre pour information le plan d'action annuel 2010-2011 de la coordinatrice de l'accueil des enfants durant leurs temps libre.

La séance publique est levée à vingt heures dix minutes et le Conseil communal se constitue à huis clos à vingt heures douze minutes.

B. HUIS CLOS

(...)

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2010 est définitivement adopté.

La séance est levée à vingt heures vingt-trois minutes.

Ainsi délibéré à Wavre, le dix-neuf octobre deux mil dix.

Le Secrétaire communal ff,

Le Premier Echevin,
Bourgmestre faisant fonction – Présidente

Patricia ROBERT

Françoise PIGEOLET